

Analyser les impacts du CasDAR

Approfondissement de la méthode ASIRPA adaptée au CasDAR

La méthode ASIRPA (Analyse des impacts de la recherche publique agronomique) a été développée en 2011 par l'INRAE pour analyser les impacts sociaux, économiques, environnementaux, politiques et sanitaires de ses recherches.

Méthode ASIRPA adaptée au CasDAR : Quels principes ?

La méthode ASIRPA adaptée au CasDAR permet **d'analyser les contributions emblématiques des financements CasDAR** dans une étude de cas définie.

Une **étude de cas** éclaire le **processus** de recherche et de développement qui **génère des transformations** dans le milieu agricole et des **impacts**. Dans ce processus, les acteurs de la recherche et du développement ont cherché à répondre à un problème. Ils ont produit des connaissances et mis en place des solutions pour résoudre ce problème. Cette résolution du problème a abouti à des transformations, qui ont produit des impacts. Dans chaque étude de cas, une **analyse des contributions** des financements CasDAR est conduite. Elle doit permettre d'identifier le **rôle emblématique** qu'a joué le CasDAR dans l'étude de cas. La question d'analyse commence donc comme suit : « En quoi le CasDAR a-t-il contribué à ... ? »
Afin de construire le récit, des recherches bibliographiques et des entretiens auprès de différents acteurs sont menés.

Méthode ASIRPA et adaptation au CasDAR : Où en est-on ?

Entre juin 2020 et mars 2022, une étude a été réalisée, initiée par le ministère de l'Agriculture et coordonnée par l'ACTA, afin de proposer une première adaptation de la méthode ASIRPA aux actions de recherche et de développement financées par le CasDAR. Un guide méthodologique permettant l'application de la méthode a été élaboré. Trois études de cas ont aussi pu être menées.

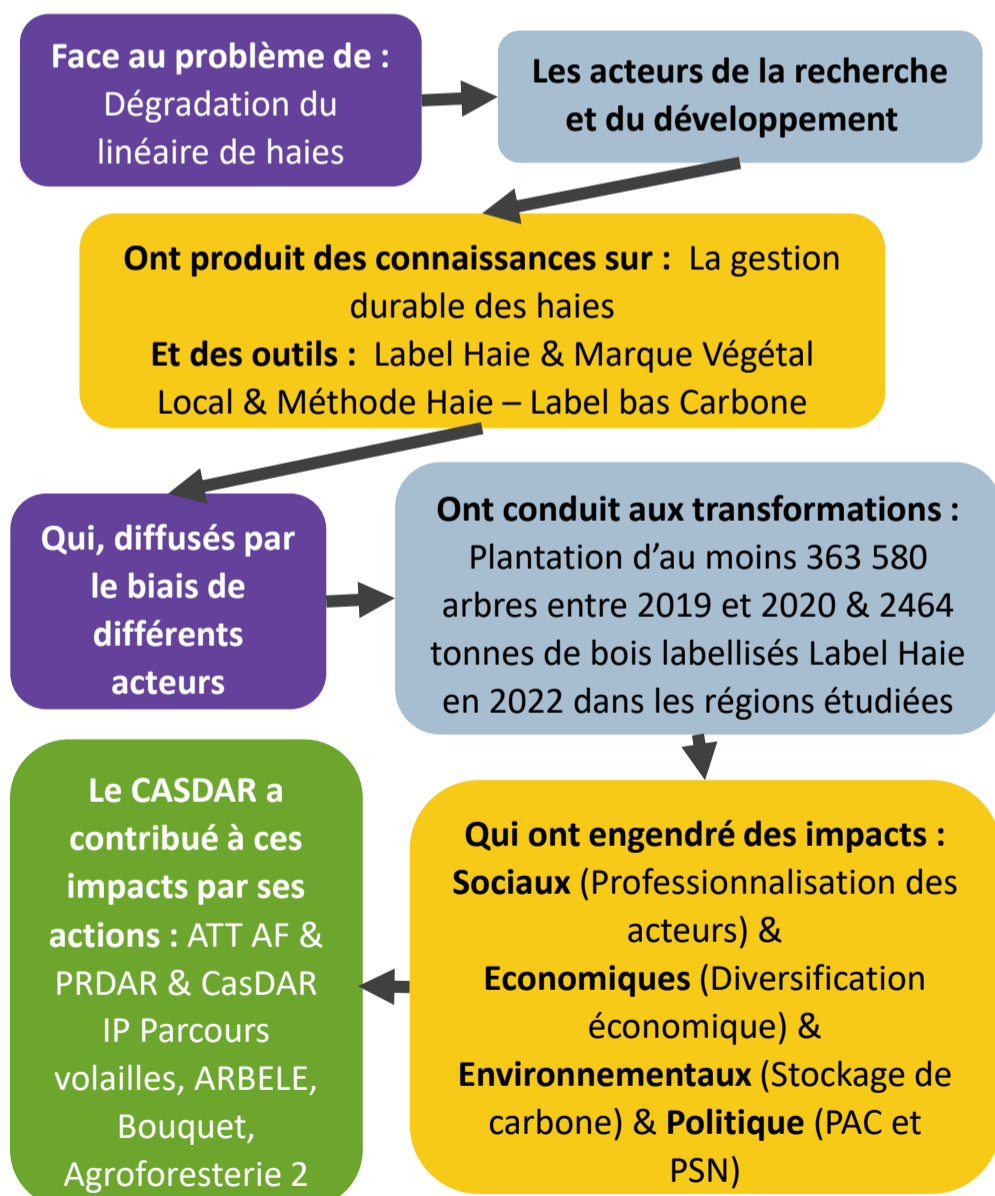
Afin d'expérimenter l'appropriation du guide méthodologique et de réduire le temps de réalisation d'une étude de cas, un **travail d'approfondissement** de la méthode ASIRPA adaptée au CasDAR a été réalisé, entre avril 2022 et septembre 2022.

Deux nouvelles études de cas ont ainsi été conduites. Le travail sur les deux études de cas a permis de tester le guide méthodologique et de mettre en évidence les points nécessitant approfondissement. Des **recommandations** ont ensuite été proposées, afin d'améliorer la mise en œuvre de la méthode pour le CasDAR.

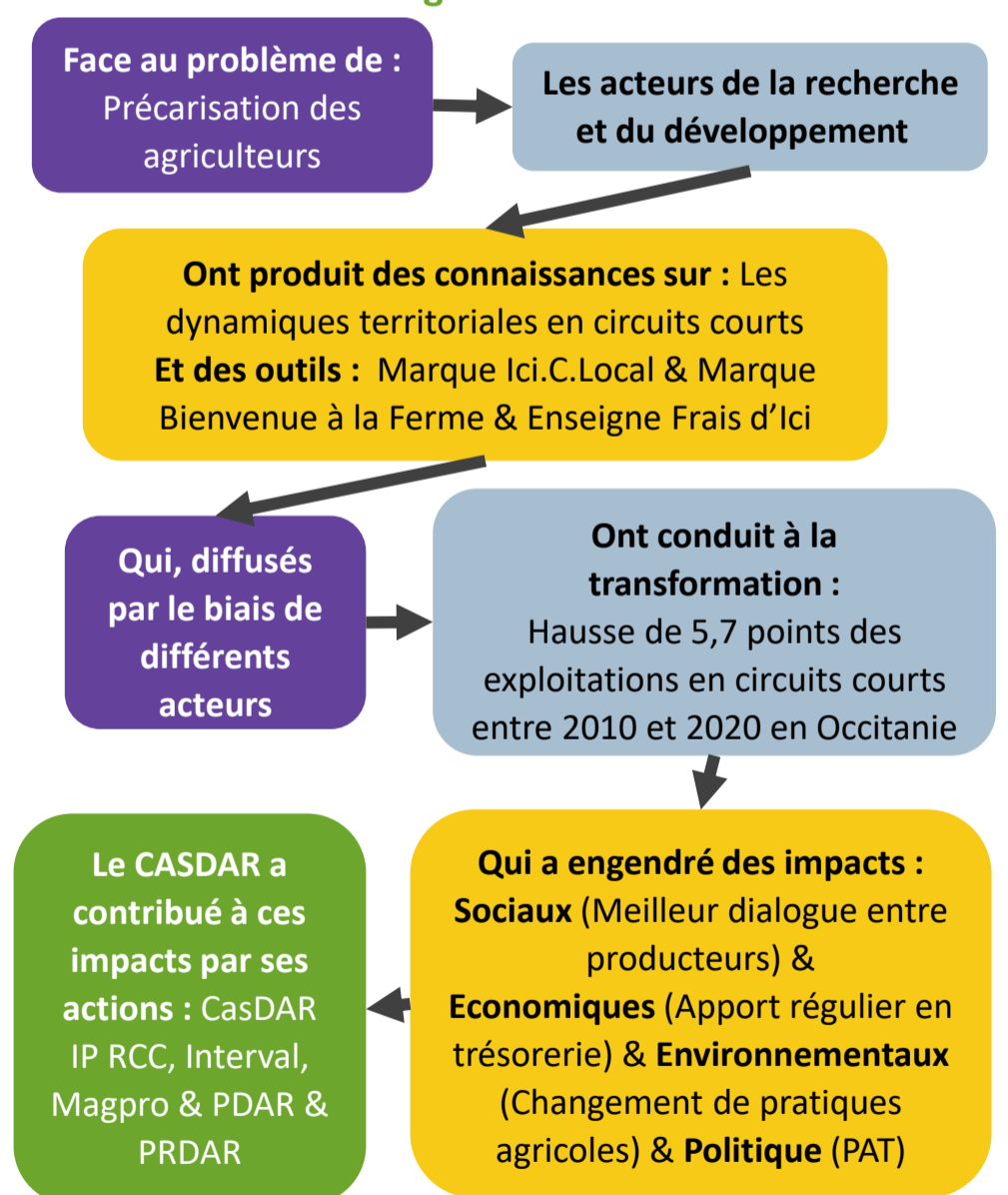
Extrait des deux nouvelles études de cas réalisées :

Les études de cas ne se résument pas aux schémas présentés ci-dessous. Il ne s'agit ici que d'une partie du travail mené.

En quoi le CasDAR a-t-il contribué à la valorisation des haies dans les régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire ?



En quoi le CasDAR a-t-il contribué à la diversification des modes de commercialisation en circuits courts dans la région Occitanie ?



Recommandations et suite à donner

Le travail réalisé sur les deux études de cas souligne plusieurs points de réflexions quant à l'application de la méthode. Afin d'améliorer la prise en main de la méthode en autonomie, des recommandations ont été faites sur les **conditions préalables au choix d'une étude de cas**, sur les **caractéristiques des différents entretiens** à mener pour recueillir les données, ainsi que sur la **manière dont il faut analyser le rôle emblématique du CasDAR**.

À la suite de ce travail, deux autres études de cas seront conduites. Ce futur travail permettra de tester la méthode avec le guide et les recommandations. Si cela est nécessaire, d'autres recommandations pourront être formulées.

Travail réalisé par Alice Calvet pour le BDA de la DGPE. Stage de fin d'études de l'Institut Agro Montpellier, réalisé au MASA du 04/04/2022 au 30/09/2022.

Pour plus d'informations : dar.dgpe@agriculture.gouv.fr